

Motion 2059

Oui à l'extension d'une gare ! Non à la destruction d'un quartier !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la loi cantonale sur les infrastructures ferroviaires (L 10748) et plus particulièrement l'augmentation de la capacité de la gare Cornavin dans le cadre des mesures Rail 2030 ;
- les discussions entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et les CFF ;
- le plan directeur cantonal 2015 ;
- la nécessité de maintenir un nombre élevé de logements en zone urbaine ;
- l'importance d'un centre-ville dynamique avec des quartiers vivants et marquant l'histoire et le développement de Genève,

invite le Conseil d'Etat

- à tout mettre en œuvre pour que l'agrandissement de la gare Cornavin ne détruise pas la ville et des lieux d'habitation ;
- à exiger des CFF de proposer de nouveaux projets d'extension qui respectent les quartiers de la gare et d'étudier de manière approfondie un agrandissement souterrain ;
- à engager les moyens nécessaires pour inviter les autorités fédérales à développer un réseau ferroviaire véritablement d'avenir et ses gares en respectant le tissu urbain genevois.